Direction
des services techniques

Mairie de Guilherand-Granges
1 place des cinq continents
07500 - GUILHERAND-GRANGES Cedex

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique et du CCAG Fourniture et service en vigueur

Fourniture et pose d'appareils de climatisation réversibles dans les groupes scolaires de la ville de Guilherabd-Granges (référence GGRE_CS2026-17)

Lettre de consultation

Date limite de remise des offres :
Lundi 30 novembre 2026 à 12h00

SOMMAIRE

1- Objet de la consultation 3
2- Condition de la consultation 3
2.1- Procédure utilisée 3
2.2. Renseignements d'ordre administratif 3
2.3. Contenu du dossier de consultation 3
2.6. Jugement des offres 4
2.7. Jugement des offres 4
3 - Conditions de remise des offres 5
3.1 - Documents à fournir par le candidat 5
3.2 - Modalités de remise des offres 5
3.3 - Visite sur site 5
3.4 - Echanges électroniques relatifs à la procédure 5
4- CARACTERISTIQUES DU MARCHE 6
4.1 - Durée du marché 6
4.2 - Révision des prix 6
4.4 - Prix et modalités de règlement 6
4.4.1 Prix de règlement 6
4.4.2 Avance forfaitaire 6
5- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 6

1-Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture, la pose, le raccordement, la mise en service et la maintenance initiale d'installations de climatisation réversibles destinées à améliorer le confort thermique des locaux scolaires occupés des cinq groupes scolaires de la Ville de Guilherand-Granges.
Les installations devront permettre d'assurer, en fonction des besoins et des conditions climatiques, le rafraîchissement des locaux en période chaude ainsi que leur chauffage lors des périodes intermédiaires, dans le respect des exigences de performance énergétique, de confort acoustique et de sécurité applicables aux établissements scolaires.
Une attention particulière sera portée à la maîtrise des consommations énergétiques, à la limitation des nuisances sonores, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments, ainsi qu'à l'intégration des équipements dans leur environnement.

2- Condition de la consultation

2.1- Procédure utilisée

Procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique et du CCAG Fourniture et services en vigueur

2.2. Renseignements d'ordre administratif

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours, à compter de la date limite de remise des offres fixée en page de garde du présent document ;

Il est rappelé que le ou les signataire(s) doivent être habilités à engager la société. Les soumissionnaires désignent, dans les documents transmis, la personne habilitée à les représenter. Ils mettent en place les procédures permettant à l'Acheteur de s'assurer que leurs offres sont transmises et signées par cette personne.

2.3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient :

- La présente lettre de consultation ;
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe (répartition par co-traitants) ;
- Le cadre de la réponse technique et environnementale
- La notice technique
- La Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires (D.P.G.F)

2.4. Sous-traitance

La sous-traitance de l'exécution de certaines parties des marchés subséquents est possible à condition d'avoir obtenu de la personne publique contractante l'acceptation préalable de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement. La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

2.5. Prestations supplémentaires éventuelles et variantes

- **Prestations supplémentaires éventuelles**
 Sans objet

- **Variantes**

 Le marché comporte une variante facultative décrite dans la notice technique. Le candidat sera néanmoins obligé de répondre à l'offre de base.

2.6. Jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés ci-dessous :

- **CRITERE 1 - Prix (40%)**

 Le prix sera noté à partir de la formule suivante :
 Note du critère Prix = (montant de l'offre la moins-disante / montant de l'offre) x 40

- **CRITERE 2 - Valeur technique (20 %)** - cf cadre de la réponse technique et environnementale.

 La valeur technique portera notamment sur le matériel proposé et la facilité des maintenances. Elle sera jugée sur les éléments rendus dans le cadre de la réponse technique

- **CRITERE 3 - Performance environnementale (15 %)**

Le candidat sera évalué sur les dispositions proposées pour limiter l'impact environnemental des équipements de climatisation et des travaux d'installation, notamment :

- **Performance énergétique des équipements** : niveau d'efficacité énergétique et performances saisonnières (SEER et SCOP). – sur 5 points
- **Gestion des déchets de chantier** : tri, collecte et évacuation des emballages et déchets issus des travaux vers des filières adaptées. Sur 5 points
- **Durabilité des équipements** : disponibilité des pièces détachées et facilité de maintenance.

Le candidat fournira les fiches techniques des équipements proposés ainsi qu'une note décrivant les mesures environnementales mises en œuvre pour l'exécution du marché.
La notation sera établie au regard des éléments justificatifs transmis par le candidat et de leur adéquation avec les objectifs environnementaux du marché. - sur 5 points

- **CRITERE 4 - Délai (25 %)** l'appréciation du délai se fera sur le délai global des travaux. Le candidat fournira un planning dans son offre détaillant les différentes phases du chantier.

2.7. Jugement des offres

Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur a prévu la possibilité de négocier mais se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de négociation, celle-ci sera engagée au maximum avec les 3 candidats les mieux disant et pourra porter sur tous les éléments de l'offre. La négociation se déroulera, soit sous la forme d'échange de mails, d'écrit, d'audition,

3 - Conditions de remise des offres

3.1 - Documents à fournir par le candidat

- L'acte d'engagement
 Le document doit être dûment rempli, daté par la personne habilitée à engager la société. Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché public sera tenu de signer l'acte d'engagement. Toutefois, le candidat peut choisir de le signer dès le dépôt de sa candidature ou de son offre
- Les actes de sous-traitance s'ils sont connus lors de l'établissement de l'offre,
- Le Détail des Prix Globaux Forfaitaires (D.P.G.F),
- Le cadre de la réponse technique et environnementale,
- Le planning,
- Un Relevé d'identité bancaire (RIB)

L'offre devra être parvenue avant le ***lundi 30 novembre à 12h00***.

3.2 - Modalités de remise des offres

La remise des offres se fera sur le profil acheteur de la CCRC - http:// www.marchespublics.ledauphine-legales.com.

Le candidat devra fournir les documents sur le même format que ceux de la consultation afin de faciliter l'analyse des offres.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

3.3 - Visite sur site

La visite de site est obligatoire. Prendre contact avec Mme Chloé LEGENDRE au Centre technique Municipal : 04 75 81 38 76
Le candidat devra impérativement remettre dans son offre l'attestation de visite qui lui aura été remise par le Maître d'Ouvrage lors de sa visite.

3.4 - Echanges électroniques relatifs à la procédure

Les candidats sont informés que tous les échanges dans le cadre de la présente procédure seront effectués via le profil acheteur de la commune.
Les candidats sont donc invités à actualiser, si nécessaire, leur adresse électronique et à en avertir la commune.

4- CARACTERISTIQUES DU MARCHE

4.1 - Durée du marché

Durée :
Le marché est conclu pour une durée de 6 mois.
La durée du marché commence à courir à partir de la notification.

Délai d'exécution :
Le délai d'exécution est égal à la durée du marché.

Prestations similaires :
En application de l'article R. 2122-7 du Code de la commande publique, l'acheteur peut conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour la réalisation de prestations similaires à celles de l'objet du présent marché, en accord avec le titulaire, pendant une période de trois ans à compter de la notification du marché initial.

4.2 - Révision des prix

Sans objet

4.4 - Prix et modalités de règlement

En cas de cotraitance, il est demandé de fournir une grille de répartition des paiements entre les cotraitants et leurs domiciliations bancaires respectives.

4.4.1 Prix de règlement

Le marché est traité à prix unitaires sur la base du Décomposition Prix Globaux et Forfaitaires (D.P.G.F).
Contenu des prix : application des dispositions du CCAG Fourniture et services en vigueur.

4.4.2 Avance forfaitaire

L'option A du CCAG Fourniture et service est retenue.
Une avance est accordée au titulaire à hauteur de 5% du montant initial de l'accord-cadre (TTC).
Le remboursement de l'avance débute lorsque 65% des prestations sont réalisées. Le remboursement doit être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint 80% du montant (TTC) des prestations qui lui sont confiées au titre de l'accord-cadre.
Le remboursement de l'avance s'impute sur les sommes dues au titulaire par précompte sur les sommes dues à titre d'acomptes ou de règlement partiel définitif ou de solde.
Toutefois, le titulaire peut refuser le versement de l'avance, il l'indiquera alors dans l'acte d'engagement
Si le titulaire du marché public ou son sous-traitant admis au paiement direct est une petite et moyenne entreprise mentionnée à l'article R. 2151-13, le taux de l'avance est porté à 30%.

5- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pendant la consultation, les candidats devront faire parvenir leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com/acheteur.htm.